

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE  
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

**DE\_2019\_020**

**Vote du compte de gestion 2018, du compte administratif 2018 et affectation du résultat**

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-et-un mars, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjols, sous la présidence de Jean-Luc AIGOUY.

Étaient présents : Claude ALIBERT, Patrick CONTASTIN, Henri COUDERC, Simone GÉLY, Daniel GIOVANNACCI, Hubert GRANIER, Serge GRASSET, Madeleine MACQ, Pierre PANTANELLA, Gérard PRÊTRE, Guy PUEL

Étaient représentés : Gil CLOIX par Pierre PANTANELLA, Bernard POURQUIÉ par Hubert GRANIER

Secrétaire de séance : Guy PUEL

Date de convocation : 13 mars 2019

<b>Délégués du comité syndical</b>		
En exercice : 20	Présents : 12	Pouvoirs : 2
<b>Résultat du vote</b>		
Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0

Le comité syndical,

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par le président,

après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. **Prend acte** de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		38 613,07	14 685,51		14 685,51	38 613,07
Opérations de l'exercice	243 085,58	253 518,26	122 105,68	291 662,20	365 191,26	545 180,46
<b>TOTAUX</b>	<b>243 085,58</b>	<b>292 131,33</b>	<b>136 791,19</b>	<b>291 662,20</b>	<b>379 876,77</b>	<b>583 793,53</b>
Résultat de clôture		49 045,75		154 871,01		203 916,76
				Restes à réaliser	224 766,86	
				Besoin/excédent de financement total	20 850,10	

2. **Constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve ;

3. **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser

4. **Arrête** les résultats tels qu'indiqués ci-dessus

5. **Décide** d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

	au compte 1068 (recette d'investissement)
49 045,75	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjols, les jours, mois et an susdits.  
Au registre sont les signatures.

**Le président, Jean-Luc AIGOUY**



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le 26/03/2019  
et publié ou notifié  
le 01/06/2019